

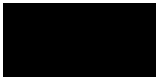


PAR COURRIEL

Québec, le 23 septembre 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.147



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 12 août dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Obtenir :

1. Le nombre de personnes en poste annuellement, sur les 20 dernières années, dans chacune des catégories de poste du milieu de la santé énumérées ci-dessous;
2. La masse salariale annuelle, sur les 20 dernières années, associés à chacune des catégories de poste :
 - Médecins spécialistes détenant un poste en centre hospitalier (avec PEM)
 - Médecins omnipraticiens (avec PREM)
 - Infirmières
 - Infirmières auxiliaires
 - Aides de service
 - Préposés aux bénéficiaires
 - Personnel de soutien (incluant les services d'entretien, de cuisine, etc.)
 - Personnel administratif
 - Cadres supérieurs pour l'ensemble du réseau de la santé
 - Hauts dirigeants pour l'ensemble du réseau de la santé
 - Fonctionnaires au MSSS. » (*sic*).

... 2

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les informations demandées et détenues par le Ministère pour le point 1 de votre demande.

Concernant les données pour les années financières indiquées comme « non disponible », nous vous informons que cette information ne figurait pas dans le rapport annuel de gestion pour ces périodes spécifiques, et malgré une vérification diligente, il n'a pas été possible de la retracer.

Finalement, nous vous informons que le Ministère ne détient pas les informations concernant le point 2. Or, la Loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1). Toutefois, il s'avère que votre requête relève davantage de Santé Québec et les établissements de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS). Ainsi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels de ces instances. Leurs coordonnées sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Commission d'accès à l'information à l'adresse suivante :

https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_LI_Resp_Acces.pdf

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle

[REDACTED]

Julien Sirois

p. j. 3